

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

SEANCE D'INSTALLATION

LUNDI 22 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

N°08/22-12-2025/8

OBJET :

**COMPOSITION DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE DE CORSE :
ELECTION DU SECRETAIRE ADJOINT**

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Issus de la Collectivité de Corse	:	30
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	41
Issus de la Collectivité de Corse	:	25
Issus des Représentants des Professionnels	:	16
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	8
Issus de la Collectivité de Corse	:	4
Issus des Représentants des Professionnels	:	4
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	49
Issus des Représentants des Professionnels	:	20
Issus de la Collectivité de Corse (Quorum Collèges : 21)	:	29
Nombre total de votants	:	49
Adoption	:	49

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Dominique LIVRELLI à Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Martin MONDOLONI à Angèle CHIAPPINI, Pierre POLI à Christelle COMBETTE, Paul QUASTANA à Paul-Félix BENEDETTI

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Joseph BENZONI à Olivier VALERY, Jean-François CASTELLI à DI MENZA Dominique, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI.

VU le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse, venant compléter le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales par une section 6 disposant notamment dans son article R. 4424-48 :

« Le conseil d'administration élit en son sein un bureau composé de représentants de la collectivité de Corse et de représentants des professionnels.

Les représentants des professionnels comprennent au moins un représentant de chacune des trois catégories professionnelles mentionnées à l'article L. 713-11 du code de commerce. « Les représentants de la collectivité de Corse disposent, au sein du bureau, de deux sièges de plus que les représentants des professionnels ».

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse ;

VU la délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les Statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°01/22-12-2025/1 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, adoptant le Règlement Intérieur de l'établissement ;

VU l'article 5.5.1 des Statuts de l'EPCI-C, précisant notamment que « *La première séance d'installation suivant la création de l'EPCI-C au 1^{er} Janvier 2026 peut intervenir avant cette date, dès la désignation d'une part des représentants de la collectivité de corse et d'autre part des vingt membres de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de corse qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement public. Lors de cette séance, le conseil d'administration de l'Etablissement public ne pourra toutefois adopter que des mesures d'organisation interne destinées à préparer la mise en place de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse, telles que la désignation des membres du bureau, des membres des commissions réglementées et l'adoption du règlement intérieur.* » ;

VU l'article 6.1 des Statuts de l'EPCI-C, précisant que le Bureau est composé de 16 membres répartis comme suit :

- Le Président de l'EPCI-C ;
- 3 conseillers exécutifs, membres du Conseil d'administration, désignés par le Président de l'EPCI-C ;
- 5 membres désignés parmi les membres du Conseil d'administration, issus de l'Assemblée de Corse, en respectant l'objectif selon lequel chaque groupe au sein de l'Assemblée de Corse dispose d'un représentant ;
- 7 représentants des professionnels. Les représentants des professionnels comprennent au moins un représentant de chacune des catégories mentionnées à l'article L.713-11 du code de commerce ;

VU l'article 6.3 des Statuts de l'EPCI-C, précisant que :

- ♦ Le Bureau désigne en son sein :
 - Deux vice-présidents ;
 - Un trésorier et un trésorier adjoint ;
 - Un secrétaire et un secrétaire adjoint.
- ♦ La fonction de Président ou de vice-Président du Bureau ne peut être cumulée avec celle de Trésorier, ou de Trésorier adjoint, conformément aux dispositions de l'article R. 712-13 du Code de commerce, ou de Secrétaire ;

VU l'article 7 des Statuts de l'EPCI-C, précisant que le Président du Conseil exécutif de Corse est le Président de l'EPCI-C ;

APRES l'installation des membres de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse par le Président du Conseil exécutif de Corse, représentant de l'autorité de tutelle, conformément à l'article 12 des Statuts de l'EPCI-C ;

VU la délibération n°02/22-12-2025/2 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation des membres du Bureau de l'établissement ;

VU la délibération n°03/22-12-2025/3 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation de M. Jean DOMINICI en qualité de 1^{er} Vice-Président de l'établissement ;

VU la délibération n°04/22-12-2025/4 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation de M. Hyacinthe VANNI en qualité de 2^{ème} Vice-Président de l'établissement ;

VU la délibération n°05/22-12-2025/5 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation de M. Auguste GIOVANNI en qualité de Trésorier de l'établissement ;

VU la délibération n°06/22-12-2025/6 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation de M. Olivier VALERY en qualité de Trésorier adjoint de l'établissement ;

VU la délibération n°07/22-12-2025/7 du 22 décembre 2025 du Conseil d'administration de l'EPCI-C, portant désignation de Mme Charlotte TERRIGHI en qualité de Secrétaire de l'établissement ;

Le Conseil d'administration a procédé, par vote public à main levée, à l'élection du Secrétaire adjoint de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse :

Candidate :

- ♦ Mme Karina GOFFI

Inscrits :	50
Présents :	41
Pouvoirs :	8
Membres issus de la collectivité de corse	29
Membres issus des professionnels	20
Votants présents ou représentés :	49
Abstention(s) :	0
Suffrages exprimés :	49

Ont voté POUR (49) :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

VU les suffrages exprimés,

EST DECLARÉE élue aux fonctions de Secrétaire adjoint de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse :

- ♦ Mme Karina GOFFI

Son mandat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Bastia, le 22 décembre 2025

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**



Gilles SIMEONI